

Une histoire pas simple...

Les documents mondiaux

En 1998, l'Assemblée mondiale réunie à Itaiçi a approuvé le document Le Charisme de CVX. Le texte a été révisé plusieurs fois et le lien ci-dessus conduit à la version 2023. Le but du document est simplement d'aider la CVX à comprendre les Principes généraux et à les mettre en pratique. En même temps qu'ils proposent un itinéraire de croissance, les documents mondiaux ponctuent ces étapes de décisions à prendre à chaque étape du chemin pour continuer.

Tous les documents mentionnent l'invitation aux membres, après un temps d'expérimentation, à se situer par rapport à la Communauté, en posant une parole qui les engage. Il s'agit de relire l'expérience pour vérifier que la CVX est bien le lieu d'Eglise où répondre à l'appel à suivre le Christ. L'engagement est la forme que prend cette réponse : engagement temporaire dans les premières années («Le Charisme CVX » le place entre 1an et 4 ans d'ancienneté), engagement permanent après le discernement de la vocation.

La place de l'engagement en France



La Charte de 1973 ne marque pas encore d'étapes sur le chemin de croissance. Mais elle donne des repères sur « le projet de Vie Chrétienne » et indique les passages à vivre. Les membres sont invités à découvrir si ce qui est proposé, avec les deux moyens caractéristiques que sont les Exercices Spirituels et le compagnonnage, est bien ce qui les aide à suivre le Christ et à « *décider d'adhérer à cette communauté* ».

La démarche de l'engagement peu pratiquée. Certes la CVX France met en place, à partir de 1987, un dispositif de formations, qui s'inspire des étapes de croissance décrites par les documents mondiaux. Mais la démarche d'engagement prévue dans les documents mondiaux est peu pratiquée. D'abord, elle suscite bien des débats en France. Ensuite, la CVX connaît une forte croissance ; beaucoup de membres découvrent la Communauté ou sont en formation et il n'y a que quelques groupes 'confirmés'. Peu d'engagements sont prononcés. Le nombre des engagés en 2005 est d'environ 200 (soit environ 3% de la Communauté).

La session « un pas de plus en compagnonnage » (2004), en permettant aux participants de relire le chemin parcouru et de redire ou non leur appartenance à la Communauté, pointe vers l'engagement, même si elle n'en parle pas. Deux rencontres d'engagés ont lieu en

2005 et en 2008. Après celle de 2005, un petit groupe se met au travail ; il va produire 3 livrets sur l'Engagement.



Puis la Communauté demande à l'équipe-service formation de bâtir un week-end de formation pour expliciter cette démarche. Ce week-end « **Y voir clair sur l'Engagement** » sera organisé dans et par les régions de 2008 à 2010. Enfin le CVX infos de juillet 2008 propose le dossier « L'engagement, une invitation pour tous ».

Une accélération du mouvement vers l'engagement a lieu avec l'**Assemblée de Communauté de 2012** et le courrier de Jean Fumex pour simplifier la démarche de préparation et les modalités de célébration.

Evolution des textes

On peut voir à travers les textes successifs une évolution sur la manière d'inviter les membres à dire une parole qui les engage dans la Communauté.

Le « Chemin de la CVX » en 2006

Il propose 3 étapes : l'accueil - la formation de la communauté - la croissance de la communauté apostolique. Pour faire face aux besoins d'une communauté qui croît rapidement, ce texte met l'accent sur les fondamentaux à expérimenter dans la période de formation, en vue de fonder la communauté apostolique. Il ne parle pas de l'engagement temporaire mais propose, après plusieurs années en communauté locale, la session 'un pas de plus en compagnonnage' pour confirmer si la CVX s'avère bien être son chemin. Ce n'est que dans la 3ème étape, après la mise en œuvre du DESE, qu'est proposée la démarche de l'engagement.

La 2ème version du « Chemin de la CVX » en 2012

Elle garde ces 3 mêmes étapes, en changeant les termes : accueil - enracinement dans la communauté - confirmation apostolique. Ce texte parle de manière plus précise de la démarche d'engagement en invitant à un engagement temporaire à la fin de la période d'enracinement et à un engagement permanent au cours de la période de confirmation apostolique. Plusieurs facteurs ont permis cette évolution : la relance de la démarche ; en 2009 la rédaction des Normes particulières qui invitent à laisser davantage circuler la parole ; enfin la perception plus vive par la Communauté, de l'appel à grandir comme corps apostolique, pour mieux répondre aux appels et aux défis de notre temps.

Le texte « Dynamique de croissance » en 2017

Il retrouve les 4 périodes telles qu'elles sont décrites dans les documents mondiaux « Processus de croissance » et « Le charisme CVX ». Il les nomme : Découverte –



Enracinement – Discernement de la vocation – Vie quotidienne de discernement apostolique. L'accent est mis sur le discernement de la vocation ; l'unification progressive de sa vie « amènera la découverte progressive de son nom propre ».

A la fin de chaque étape, le membre prend la décision ou non de continuer sur le chemin et le signifie par une parole. Après l'enracinement, c'est la décision d'entrer dans la période de discernement de la vocation qui tient lieu d'engagement temporaire. Cette période se conclut par l'engagement permanent, une manière de manifester 'par une parole de reconnaissance et d'offrande' son désir de répondre à sa vocation particulière.

Cette parole est confirmée par celle de la Communauté. D'ailleurs le texte invite à un dialogue à tout moment, à chaque étape, grâce à un entretien fraternel afin que le membre puisse prendre une décision réfléchie sur ce qu'il « veut et désire ».